

Madame, Monsieur,

Vous venez de télécharger le dossier d'inscription pour la sélection à l'entrée en formation d'auxiliaire de puériculture 2022/2023. Pour répondre à vos questions concernant la sélection, la formation, son financement :

Une réunion est organisée le samedi 3 JUIN à 10H à FRANCHEVILLE, dans l'amphithéâtre de notre IFAP

Conformément à l'arrêté du 5 février 2021, la sélection est organisée dans le cadre d'un regroupement d'IFAP de la région Auvergne Rhône-Alpes. Pour les deux prochaines rentrées de septembre 2023 et/ou janvier 2024, une seule inscription est possible parmi les IFAP suivants :

- IFAP La Maisonnée UGECAM – 69 Francheville : 88 places (rentrée en septembre tous cursus et en janvier pour les passerelles DEAS)
- IFAP Ocellia – 69 Lyon : 96 places (rentrée uniquement en septembre) – 26 Valence : 28 places (rentrée uniquement en janvier)
- IFAP MFR Le Villaret – 74 Thônes : 86 places dont 68 en apprentissage
- IFAP TITUDE – 69 Limas : 68 places
- IFAP Saint-Sorlin – 01 Saint-Sorlin-en-Bugey : 59 places
- IFAP Jeanne-Antide – 74 Reignier : 34 places (rentrée en septembre uniquement)

Certains instituts présentant des particularités (apprentissage, accueil des personnes en situation de handicap...), nous vous invitons à consulter leur site Internet avant de vous inscrire.

La sélection s'effectuera sur la base de votre dossier et d'un entretien oral. L'entretien oral se déroulera dans l'IFAP où vous avez fait le choix de vous inscrire. Vous recevrez une convocation.

Votre classement sur liste principale ou liste complémentaire s'effectuera selon la note (au moins égale à 10/20) que vous obtiendrez à l'issue de l'entretien de sélection.

Si vous êtes classé sur liste complémentaire, vous pourrez être rappelé en cas de désistement d'un candidat sur liste principale de notre IFAP mais aussi d'un IFAP du groupement et ce jusqu'au jour de la rentrée de septembre 2023 ou janvier 2024.

Les candidats titulaires des diplômes suivants seront admis en parcours passerelle (dispensés de certains cours ou stages) : CAP AEPE - DEAS - BAC PRO ASSP - BAC PRO SAPAT – TPADVDF – ASMS - DEAES - DEAMP – DEAVS - ARM - Ambulancier

Les autres candidats seront admis en parcours complet.



Fonds social européen

Des actions pédagogiques sont cofinancées par l'union européenne dans le cadre du fond social européen FSE

CALENDRIER

Ouverture des inscriptions :	Jeudi 1 JUIN 2023
Clôture des inscriptions :	Dimanche 11 JUIN 2023 minuit (Cachet de la poste faisant foi)
Épreuve orale de sélection :	Semaine du 19 juin 2023 sur convocation
<u>Proclamation des résultats:</u>	<u>Lundi 26 JUIN 2023 à 14h</u>

AUCUN RÉSULTAT NE SERA COMMUNIQUÉ PAR TÉLÉPHONE

Un courrier est adressé à chaque candidat afin de lui communiquer ses résultats :

- Départ du courrier le 26 JUIN 2023

Les résultats seront également affichés :

- à l'Institut de Formation (au RDC, sur la porte d'entrée vitrée extérieure)
- sur le site www.la-maisonnee.com (rubrique « Résultats »)

N.B. : seule la liste des candidats admis est affichée, sans publication des notes

Chaque candidat admis sur liste principale dispose **d'un délai de réflexion de 7 jours ouvrés pour valider son inscription** en institut de formation. Au-delà de ce délai, il est présumé avoir renoncé à son admission et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur la liste complémentaire.

Pour confirmer son inscription le candidat doit renvoyer le coupon réponse accompagné d'un chèque de 120€. Cette somme correspond à des frais d'engagement et sera restituée lors l'admission définitive à la rentrée de septembre 2023 ou de janvier 2024. En cas de désistement du candidat après son acceptation d'entrée en formation et quel qu'en soit le motif, **cette somme ne sera pas restituée.**

**Les candidats admis seront convoqués le 11 ou 12 juillet 2023
pour une réunion de pré-rentrée obligatoire**

Rentrées prévisionnelles en formation d'Auxiliaire de Puériculture :

28 Aout 2023 et 4 janvier 2024

Paraphe

MERCI DE PRECISER VOTRE DEMANDE

DEMANDE DE SELECTION POUR UN PARCOURS COMPLET

OU

**DEMANDE DE SELECTION POUR UN PARCOURS PASSERELLE
CAR TITULAIRE DU :**

- DE Aide-Soignant du référentiel 2005**
- DE Aide-Soignant du référentiel 2021**
- Baccalauréat Professionnel ASSP**
- Baccalauréat Professionnel SAPAT**
- CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance**
- DE Aide Médico-Psychologique**
- DE Auxiliaire de Vie Sociale**
- DE Accompagnant Educatif et Social 2016**
- DE Accompagnant Educatif et Social 2021**
- Diplôme d'Ambulancier**
- TP Assistante de vie aux familles**
- TP Agent de Service Médico-Social**
- Diplôme d'Assistant de Régulation Médicale**

Paraphe



DOSSIER D'INSCRIPTION

POUR LA SELECTION D'ENTREE EN FORMATION D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

PROMOTION 2023/2024

Ouverture des inscriptions: du 1 JUIN au 11 JUIN 2023

Dossier d'inscription à retourner à :
 Institut de Formation d'Auxiliaire de Puériculture
 UGECAM La Maisonnée 68 avenue du Chater 69340 FRANCHEVILLE

PAS DE FRAIS D'INSCRIPTION

FICHE DE RENSEIGNEMENTS DU CANDIDAT (A remplir lisiblement)

NOM DE NAISSANCE			
NOM D'USAGE OU D'EPOUSE			
PRENOMS			
DATE DE NAISSANCE			
LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, DEPARTEMENT, PAYS)			
NATIONALITE			
ADRESSE			
CODE POSTAL		VILLE	
TELEPHONE	FIXE		PORTABLE
EMAIL			

Il est impératif de nous transmettre un numéro de téléphone **et** une adresse mail valide et lisible



Fonds social européen

INSTITUT DE FORMATION – Groupe UGECAM Rhône-Alpes

68 Avenue du Chater 69340 Francheville - Tél : 04 72 16 22 07

Courriel : ecole.maisonnee@ugecam.assurance-maladie.fr

Paraphe

PIECES À JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION POUR TOUS LES CANDIDATS

- La photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité sur papier A4

 - Selon votre situation: **la copie des originaux de vos diplômes ou titres** (traduits en français pour les diplômés étrangers)
 - Une lettre de motivation répondant aux exigences suivantes :
 - **Manuscrite**
 - personnalisée (en opposition à standardisée)
 - le candidat en est intégralement l'auteur
 - Document original (pas de photocopie)
 - Deux pages maximum
 - Présentation soignée
 - Intérêt pour la profession et la formation
 - Un Curriculum Vitae répondant aux exigences suivantes :
 - CV **dactylographié**, structuré, clair et soigné
 - Présenté sur 2 pages maximum
 - Expérience professionnelle, stages, bénévolat mis en évidence
 - Représentatif de l'intérêt pour l'accompagnement et l'aide à la personne
 - Centres d'intérêt et/ou activités extrascolaires/extraprofessionnelles
 - L'exposé d'une situation personnelle ou professionnelle vécue, en lien avec la formation visée répondant aux exigences suivantes :
 - Présentation **manuscrite**, structurée, synthétique (deux pages maximum)
 - Mise en valeur d'une ou plusieurs activités ou compétences en lien avec l'accompagnement et l'aide à la personne
 - Qualités humaines et capacités relationnelles mises en évidence
 - Mise en valeur de l'aptitude à travailler en équipe
 - Capacités d'analyse mises en évidence
- Ou**
- L'exposé détaillé de votre projet professionnel répondant aux mêmes exigences

Paraphe

Joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'auxiliaire de puériculture

Joindre tout document valorisant votre parcours antérieur et justifiant votre curriculum vitae (attestations de travail, lettres de recommandation, rapports de stage, bulletins scolaires...)

PIECES COMPLEMENTAIRES A FOURNIR SELON VOTRE SITUATION

Pour les ressortissants hors union européenne :

une attestation de niveau B2 de langue française

un titre de séjour valide au jour de l'entrée en formation

POUR LES CANDIDATS TITULAIRES D'UN

BAC ASSP, SAPAT ou en terminale ASSP ou SAPAT

La copie des relevés de vos résultats et bulletins scolaires depuis la **seconde** (bulletins de notes, appréciations et résultats en **cours** et en **stages** datés lisiblement et classés chronologiquement par année de formation), obligatoire si diplômé depuis moins de 2 ans ou en terminale

Photocopie du diplôme ou des notes obtenues au baccalauréat pour les bacheliers ou du certificat de scolarité pour les élèves en terminale

Vos attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs) selon votre situation

POUR LES CANDIDATS TITULAIRES DE L'UN DES DIPLOMES SUIVANTS :

DEAS, DEAMP, DEAVS, DEAES, Ambulancier, CAP AEPE, TPADFV, ARM

Photocopie du diplôme

Vos attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs)

Photocopie de votre dossier pédagogique intégrant vos rapports de stage si vous êtes diplômé depuis moins de 3 ans

**AFIN DE FOURNIR UN DOSSIER COMPLET, MERCI DE
COCHER CHAQUE CASE POUR CHAQUE PIECE FOURNIE**

Paraphe

Dispositif H+ pour les personnes présentant un handicap



Notre Institut de Formation est référencé au dispositif H+ de la Région Auvergne-Rhône-Alpes afin de faciliter l'accueil en formation des personnes en situation de handicap (visible ou non).

Afin de vous aider à évaluer vos capacités à entreprendre cette formation et/ou à exercer ensuite la profession d'auxiliaire de puériculture, vous pouvez demander un rendez-vous par mail avec le référent H+ : Mme LORIDAN Anne-Sophie, de notre établissement pour lui exposer votre situation sur ecole.maisonnee@ugecam.assurance-maladie.fr ou en téléphonant au 04 72 16 22 07

Si vous êtes admis en formation, lors de la pré-rentrée, vous pourrez rencontrer le formateur référent H+ et lui transmettre tous les éléments qui vous semblent importants de porter à notre connaissance afin d'envisager les aménagements qui pourront faciliter votre formation

Par exemple :

- Troubles « Dys », Troubles sensoriels (surdité, vision...), appareillages...
- Pathologies chroniques
- Rapports et préconisations d'un médecin ou auxiliaire médical (orthophoniste, ergothérapeute ...)
- Reconnaissance RQTH, dossier MDPH, etc.

Avez- vous :

- | | | |
|--|------------------------------|------------------------------|
| – des besoins spécifiques pour favoriser votre parcours de formation | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| – bénéficié d'aménagements auparavant | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| – été suivi par un référent à l'emploi | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |

Paraphe

CERTIFICAT MEDICAL ET VACCINATIONS OBLIGATOIRES

L'ADMISSION DEFINITIVE EST SUBORDONNEE

À la production, après les résultats d'admission, **le jour de la pré-rentrée** ou **au plus tard le premier jour de la rentrée** :

1 - **d'un certificat médical délivré par un médecin agréé par l'ARS** attestant que le candidat ne présente pas de **contre-indication physique et psychologique** à l'exercice de la profession

2 - **d'un certificat médical de vaccinations** conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.*

***INFORMATION IMPORTANTE :**

L'entrée en stage en services hospitaliers et extra-hospitaliers est impossible si le candidat n'a pas de couverture vaccinale, y compris la vaccination contre l'hépatite B.

Il vous appartient **dès votre inscription à la sélection** de faire vérifier auprès de votre médecin traitant, **votre couverture vaccinale.**

Instruction N° DGS/R11/RI2/2014/21 du 21 janvier 2014 relative aux modalités d'application de l'arrêté du 21 août 2013 fixant les conditions d'immunisation des personnes mentionnées à l'article L.3111-4 du code de la santé publique :

« Le médecin doit apporter la preuve de l'immunisation contre le tétanos, la poliomyélite, la diphtérie, assurée uniquement par la présentation de preuves de vaccination complète (doses reçues, dates, numéro de lot) et celle contre l'hépatite B assurée par **une recherche systématique d'anticorps** (analyse de sang) ».

Attention ! La vaccination contre l'hépatite B s'étale sur plusieurs mois. Malgré une réussite à la sélection, l'absence d'attestation d'immunisation **rendra impossible votre entrée en formation.**

Paraphe

ETUDE DU DOSSIER ET ENTRETEN ORAL

La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien oral destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation d'auxiliaire de puériculture.

Les pièces à joindre au dossier sont listées en page 3 et 4 ;

L'ensemble fait l'objet d'une cotation par un binôme d'évaluateurs composé d'un auxiliaire de puériculture en activité professionnelle et d'un formateur infirmier ou cadre de santé de l'institut de formation.

ATTENDUS POUR LA SELECTION

➤ **Pour tous les candidats**

Présentation des documents remis et expression écrite :

- Les documents demandés (dossier, CV, lettre de motivation, la présentation d'une situation ou le projet professionnel) sont propres, présentables et lisibles, les consignes respectées.
- Le dossier est daté et signé
- Le dossier est classé chronologiquement
- L'orthographe, la grammaire et la syntaxe favorisent la compréhension

Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité :

- Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social et sociétal

Qualités humaines et capacités relationnelles :

- Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit
- Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer
- Aptitude à collaborer, à travailler en équipe

Capacités d'analyse

- Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables
- Capacités organisationnelles
- Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

➤ **Items spécifiques aux bacheliers ou élèves de terminale ASSP ou SAPAT**

Les résultats ou appréciations du livret scolaire témoignent :

- de l'implication dans la formation suivie (Bac pro)
- de notes supérieures à la moyenne ou d'une progression et d'une adéquation avec les exigences de la formation souhaitée (domaines d'enseignements sanitaires et sociaux, épreuves professionnelles)

Les appréciations de stage font état :

- d'une motivation pour l'aide à la personne et/ou d'une relation adaptée avec les personnes prises en charge
- d'une capacité à travailler en équipe et/ou d'une prise en compte des appréciations et des conseils des professionnels
- d'une implication dans le travail quotidien
- d'un présentéisme régulier

Paraphe

➤ **Items spécifiques aux candidats « Passerelles » de diplôme**

Les attestations de travail font état :

- d'une durée d'exercice professionnel significative (supérieure à 1 an)
- d'une actualisation des connaissances (suivi de formations continues)
- Les appréciations de l'employeur témoignent
 - d'une motivation pour l'aide à la personne et/ou d'une relation adaptée avec les personnes prises en charge
 - d'une capacité à travailler en équipe et/ou d'une prise en compte des appréciations et des conseils des professionnels
 - d'une implication dans le travail quotidien
 - d'un présentéisme régulier

et/ou

- Le dossier pédagogique fait état :
 - d'une motivation pour l'aide à la personne et/ou d'une relation adaptée avec les personnes prises en charge
 - d'une capacité à travailler en équipe et/ou d'une prise en compte des appréciations et des conseils des professionnels
 - d'une implication dans la formation
 - d'un présentéisme régulier

ADMISSION

A l'issue de l'épreuve d'admission et au vu de la note obtenue à cette épreuve (note supérieure ou égale à 10 sur 20), le jury établit la liste d'admission par rang de classement des notes obtenues.

- Une **liste principale** : 88 places
- Une **liste complémentaire**

Les candidats admis sur liste principale et titulaire d'un des diplômes suivants pourront, sur présentation de l'original de ce diplôme, demander à bénéficier d'un parcours allégé de formation.

- DE Aide-Soignant 2005 ou 2021
- DE Aide Médico-Psychologique ou DE Auxiliaire de Vie Sociale ou DE Accompagnant Educatif et Social 2016
- DE Accompagnant Educatif et Social 2021
- Diplôme Ambulancier
- TP Assistante De Vie aux Familles
- CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance
- Baccalauréat Professionnel ASSP ou SAPAT

Paraphe

REPORT

Le bénéfice d'une autorisation d'inscription en formation d'auxiliaire de puériculture n'est valable que pour l'année scolaire pour laquelle le candidat a été admis.

Cependant, la directrice de l'institut de formation peut accorder, pour une durée qu'il détermine et dans la limite cumulée de deux ans, un report pour l'entrée en scolarité dans l'institut de formation :

1/ Soit, de droit, en cas de congé pour cause de maternité, de rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale, de rejet d'une demande de congé formation, de rejet d'une demande de mise en disponibilité ou pour garde d'un enfant de moins de quatre ans.

2/ Soit, de façon exceptionnelle, sur la base d'éléments apportés par le candidat justifiant de la survenance d'un événement important l'empêchant de débiter sa formation.

Tout candidat bénéficiant d'un report d'admission doit, **au moins trois mois** avant la date de rentrée prévue, confirmer son intention de reprendre sa scolarité à ladite rentrée.

FINANCEMENT

La formation est payante

En fonction du nombre d'heures à effectuer, les frais de scolarité varient

Sous certaines conditions, les frais de scolarité des candidats en poursuite d'études ou demandeurs d'emploi sont pris en charge par le conseil régional.



Pour les candidats en emploi, des demandes de prise en charge sont à effectuer auprès de votre employeur ou dans le cadre de votre CPF

Il vous appartient de considérer et d'anticiper le financement de votre formation, sans attendre la publication des résultats.

DEMANDE DE BOURSE

Les demandes de bourse auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes doivent être saisies sur le portail internet www.aidesfss.rhonealpes.fr

Une simulation pour connaître le montant de la bourse pouvant être attribuée selon votre situation peut être réalisée sur le site en amont des résultats à la sélection

La demande finale sera à effectuer dès la parution des résultats à la sélection

Le code établissement nécessaire à la saisie de la demande finale sera communiqué **aux candidats admis sur liste principale.**

Paraphe

LOGEMENT ETUDIANT

Afin de répondre à la demande des candidats admis, le secrétariat de l'institut de formation tient à leur disposition, une liste d'annonces de logements sur Francheville et ses alentours
La plupart sont des logements libérés par nos anciens élèves et proposés par des particuliers.
La direction de l'IF décline toute responsabilité en cas de litige avec un logeur particulier ou un organisme de logements étudiants figurant sur cette liste.

REGLEMENT GENERAL DE PROTECTION DES DONNEES

Vos données personnelles feront l'objet d'un traitement informatique, aussi conformément au **RGPD**, vous disposez d'un droit de regard, de modifications, ou de suppression de vos données personnelles en vertu du règlement 2016/679, dit règlement général, sur la protection des données.

RECOMMANDATIONS GENERALES

ATTENTION : Aucun élément de dossier ne pourra être restitué aux candidats. Veuillez à conserver vos documents originaux et à n'en **joindre que des copies**.

Toutes les pages du dossier d'inscription doivent être renvoyées paraphées (initiales en bas de page), accompagnées des documents demandés

Un dossier incomplet fera l'objet de **points de pénalité** sur la note attribuée par le jury de sélection. Nous vous invitons donc à bien vérifier votre dossier avant de le déposer

Mode de dépôt du dossier:

- Soit au secrétariat de l'IFAP entre 8H30 et 17H
- Soit dans la boîte aux lettres extérieure située au 68 avenue du Chater (encastrée dans un pilier)
- Soit par courrier à :
Institut de Formation d'Auxiliaire de Puériculture UGECAM La Maisonnée
68 avenue du Chater
69340 FRANCHEVILLE

Paraphe

Je, soussigné(e),

NOM :

Prénom :

- atteste avoir pris connaissance de ce dossier d'inscription dans son intégralité et en accepter les termes notamment :
 - Les informations que j'ai fournies dans ce dossier seront traitées informatiquement et j'ai un droit à la rectification de mes données personnelles
 - J'ai fait vérifier mes vaccinations auprès de mon médecin afin de satisfaire aux obligations vaccinales au plus tard le jour de la rentrée
 - Des points de pénalité pourront m'être attribués en cas de dossier incomplet
- atteste sur l'honneur que je suis l'auteur des documents manuscrits transmis dans ce dossier (lettre de motivation et analyse d'une situation ou projet professionnel)
- atteste avoir fait des démarches pour connaître les modalités de financement de ma formation. Au regard de mon statut actuel, le financement des frais pédagogiques s'effectuera par :
 - Le Conseil Régional
 - Mon employeur
 - Mon CPF (Compte Personnel de Formation)
 - Un financement personnel

Date:

SIGNATURE du candidat (et de son représentant légal si candidat mineur) :

Pour toute information complémentaire merci de contacter le secrétariat uniquement par mail :
ecole.maisonnee@ugecam.assurance-maladie.fr

Paraphe